## CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2024 BONDOUFLE

Sortir les poubelles et les encombrants la veille de la collecte à partir de 18h. Les collectes seront effectuées tous les jours fériés en 2024.

**SECTEUR 1** Écoles, administrations, commerces + grands collectifs situés:
rue des Terrasses, impasse des Bouleaux, rue de la Prieurée, impasse des Noisetiers, rue de la Poste, rue des Marronniers, 1-3-5-7 rue de la Libération, 22-25 rue Charles de Gaulle,
2-4 rue de l'Écoute s'il Pleut, rue de l'Estraparts, rue des 50 Arpents, chemin de Valgrand, rue de la Fosses aux Loups

SECTEUR 2 Toutes habitations en dehors du secteur 1



Mettre les déchets à l'intérieur d'un sac fermé dans la poubelle ou la borne (50L max)



Déposer les emballages vides et papiers, en VRAC, dans la poubelle ou la borne, sans les mettre à l'intérieur d'un sac



Uniquement les pots, bocaux et bouteilles en verre

Lundi & Jeudi

leudi

Mardi

Bornes d'apport volontaire



Interdits : gravats, équipements électriques, vitrerie, miroirs, pots de peinture, huile de moteur...



10 sacs papier max. + 5 fagots ficelés < 1,20 m ou 1 poubelle + 5 fagots ficelés < 1,20 m



Trouver une déchèterie ? dechets.grandparissud.fr

Sur RDV au numéro vert

0 800 97 91 91 Service & appel

Collecte réservée aux habitations

Lundi

du 11 mars au 9 décembre

Sapin de Noël sans sac et non floqué

8 et 22 janvier

La collecte déchets verts est réservée à l'habitat pavillonnaire

**SIREDOM** 

01 69 74 23 50

Conditions d'accès et horaires : www.siredom.com

## UNE QUESTION ?

services.urbains@grandparissud.fr

0 800 97 91 91

UN DOUTE SUR

LES CONSIGNES DE TRI ? dechets.grandparissud.fr



VOTRE POUBELLE EST CASSÉE OU SA TAILLE N'EST PAS ADAPTÉE ?

Étudions ensemble vos besoins. Remplissez le formulaire sur dechets.grandparissud.fr



RETROUVEZ VOS INFOS PERSONNALISÉES <u>AVEC VOTRE ADRESSE</u>









ou la borne (50L max)





Verres et vaisselle cassés



non recyclables



Déposer les emballages vides et papiers, en VRAC, dans la poubelle ou la borne, sans les mettre à l'intérieur d'un sac



Les emballages en plastique



Les emballages en métal



Les emballages en carton (pliés et/ou découpés)



Les papiers, journaux et magazines







Bouteilles, pots, bocaux, flacons... en verre



Interdits : gravats, équipements électriques, vitrerie, miroirs, pots de peinture, huile de moteur...



Objets dits volumineux inférieurs à 2 m de long et 30 kg – Le mobilier doit être démonté.



Pas de terre, gravats, souches, pots en terre ou en plastique, ni de sacs plastique



Fagots Fleurs, tontes, feuilles





Objets volumineux, déchets végétaux, cartons, appareils électriques et électroniques, déchets dangereux, déchets de travaux, sanitaires, bouteilles de gaz, extincteurs, huiles de vidange, batteries...

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

PLUS D'INFOS SUR dechets.grandparissud.fr



